

29 nov 2019 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 29 novembre 2019

## Contingent de l'armée pour 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui fixe le contingent de l'armée pour l'année 2020.

Le contingent de l'armée est limité à 27.249 militaires. Ce nombre exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2020. Il se subdivise comme suit :

- 25.430 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- 440 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire
- 1.379 militaires du cadre de réserve

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>